

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
DE SAONE-ET-LOIRE**

**LE PREFET
DE SAONE-ET-LOIRE**

Arrêté N° 2019-MDPH-01

ARRÊTÉ

**relatif à la composition de la
Commission des droits et de l'autonomie des
personnes handicapées de Saône-et-Loire**

à compter du 10 mars 2019

- VU la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.146-9, L.241-5, L.241-6 et R.241-24 modifié, relatifs à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- VU le décret du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- VU le décret N° 2010-344 du 31 mars 2010 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- VU la circulaire du 30 décembre 2005 relative à l'installation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- VU l'arrêté conjoint n° 2018-MDPH-003 du 21 juin 2018 de M. le Préfet de Saône-et-Loire et de M. le Président du Département de Saône-et-Loire relatif à la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Saône-et-Loire,
- VU les propositions du Président du Département de Saône et Loire,
- VU les propositions de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,
- VU les propositions du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
- VU les propositions du Directeur Départemental des services de l'Education nationale, Inspecteur d'Académie,
- VU les désignations du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Sur proposition conjointe de M. le Secrétaire général de la Préfecture et de M. le Directeur général des services départementaux,

ARRÊTENT

Article 1^{er}

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est composée comme suit :

1. Quatre représentants du Département désignés par le Président du Département

Titulaires

Le directeur de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées (DAPAPH)

Le directeur adjoint de l'enfance et des familles, médecin départemental de la protection maternelle infantile (PMI)

Le responsable des projets transversaux à la direction générale adjointe aux solidarités (DGAS)

Le chef de service évaluation du droit à compensation de la DAPAPH

Suppléants

Le directeur de l'insertion et du logement social

Le chef du service domicile et établissements à la Direction générale adjointe aux solidarités

Le chef de service politique d'aide et d'action sociale de la DAPAPH

Le chef de service budget – ressources de la DAPAPH

Le conseiller technique au service domicile et établissements

Le coordonnateur des transports scolaires des élèves handicapés à la DAPAPH

Le coordonnateur à la Direction générale adjointe aux solidarités

Le responsable territorial autonomie du Territoire d'action sociale de Chalon – Louhans

L'adjoint au responsable territorial autonomie du Territoire d'action sociale de Chalon – Louhans

Le responsable territorial autonomie du Territoire d'action sociale d'Autun – Le Creusot – Montceau

L'adjoint au responsable territorial autonomie du Territoire d'action sociale d'Autun – Le Creusot – Montceau

Montceau

Le responsable territorial autonomie du Territoire d'action sociale de Mâcon

2. Quatre représentants de l'Etat et de l'Agence régionale de santé

La directrice départementale de la cohésion sociale ou son représentant ;

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;

Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale, Inspecteur d'académie ou son représentant ;

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

3. Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou, en Corse, par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, parmi les personnes présentées par ces organismes

Titulaire

M. Noël GILIBERT, Administrateur de la Caisse régionale Mutualité sociale agricole de Bourgogne

Suppléants

M. Guy BONNET, Conseiller de la Caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire

M. Eric PATRU, Conseiller de la Caisse primaire d'assurance maladie de Saône-et-Loire

Titulaire

M. Vincent LAFAY, Administrateur de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire

Suppléants

M. Stéphane FUSTER, Administrateur de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire

M. Michel BONNOTTE, Administrateur de la Caisse régionale Mutualité sociale agricole de Bourgogne

4. Deux représentants des organisations syndicales proposés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives

Pour les organisations employeurs :

Titulaire

Mme Christine METIVIER-BUCHON, représentant la CPME 71

Suppléant

M. Christian FAVRE-TAYLAZ, représentant la CPME 71

Mme Virginie PINSON, représentant le MEDEF

Pour les organisations syndicales de salariés :

Titulaire

Mme Maryline MARTIN, représentant la CFDT

Suppléants

M. Frédéric PERRON, représentant la CGT,

M. Bernard SABARD, représentant la CFE CGC,

5. Un représentant des associations de parents d'élèves proposé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les personnes présentées par ces associations

Titulaire

Mme Isabelle REMOND, représentant la FCPE

6. Sept membres proposés par la directrice départementale de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles

1 Titulaire

Mme Sylvie VIALET, représentante départementale de l'APF de Saône et Loire

Suppléants

M. Jean Pierre LONGERAS Vice-Président de l'AMEC

Mme Adeline LAMBERET, représentant l'association « CLDS Ferdinand Berthier »

2 Titulaire

Mme Patricia BACI, adhérente de l'AMI

Suppléants

Mme Pierrette AFFRE, membre de l'AMEC

M. Joseph BERNARDET, membre de l'UNAFAM 71

3 Titulaire

Mme Brigitte LAGOUTTE, Présidente de l'ARPAGH,

Suppléants

Mme Rose Marie BELFIS, Vice présidente de l'AIMC

Mme Cécile RELIOUX, Directrice du service régional Bourgogne de l'AFM

4 Titulaire

M. Jean François PATTIER, Co-Président de l'AMEC

Suppléants

Mme Ghislaine PARRA, membre de l'association Valentin Haüy

Mme Florence LECOMTE, représentante départementale de l'APF de Saône-et-Loire

5 Titulaire

Mme Marie-Claude FESCHET, membre de l'association Valentin Haüy

Suppléant

Mme Ghislaine FAUVEY, Présidente de l'Association Les Papillons Blancs Chalon – Louhans

6 Titulaire

M. André MARMORAT, Président du groupement départemental de Saône et Loire de la FNATH

Suppléant

M. Antony DE RAGO, Administrateur de l'Association Les Papillons Blancs « Entre Saône-et-Loire »

7 Titulaire

M. François CHAUVET, membre de l'UNAFAM 71

Suppléant

Mme Simone GUENARD, Présidente de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)

7. Un membre du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Titulaire

M. Christian RAUCHE, membre de la formation spécialisée « personnes handicapées » du CDCA

Suppléants

M. Jean-Marc PIETRIGA, membre de la formation spécialisée « personnes handicapées » du CDCA

Mme Françoise FORGE, membre de la formation spécialisée « personnes handicapées » du CDCA

Mme Monsterrate FERREZ, membre de la formation spécialisée « personnes handicapées » du CDCA

8. Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition de la Directrice départementale de la cohésion sociale et un sur proposition du Président du Département

Titulaire

M. Thierry FROMONT, Directeur Général du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Hespéria 71

Suppléants

Mme Isabelle FORAY, Directrice adjointe - Fondation ARHM

Mme Catherine BISSETTE, Directrice Adjointe du SAMSAH des PEP 71

M. Michel LACOUCHE, Directeur Général de l'AMEC

Titulaire

M. David DA TREZA, Directeur Général de la MFSL

Suppléants

Mme Catherine BOZONNET, Directrice Générale de l'ADFAAH

Mme Maryse LIMOGES, Directrice du pôle enfance des papillons blancs « Entre Saône et Loire »

Mme Aurélie COMTET, Directrice de pôle - PEP 71

Article 2

L'arrêté conjoint n° 2018-MDPH-003 du 21 juin 2018 de M. le Préfet de SAONE-ET-LOIRE et de M. le Président du Département de SAONE-ET-LOIRE relatif à la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de SAONE-ET-LOIRE est abrogé.

Article 3

Les membres, à l'exclusion des représentants de l'Etat désignés au point 2 de l'article 1^{er}, sont nommés pour une durée de 4 ans, renouvelable.

Article 4

M. le Secrétaire général de la Préfecture et M. le Directeur général des Services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Département et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Mâcon, le **8 MARS 2019**



André ACCARY

Le Président
du Département de Saône-et-Loire,

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire



Jean-Claude GENEY

Le Préfet
de Saône-et-Loire,